

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 21 février 2022

Délibération N°6 du 21 février 2022

Date de convocation
15.02..22

Etaient présents : (19)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis
Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Etaient Excusés : (4)

Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle
Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon.

Secrétaire de séance : Isabelle Poulain

Réalisation d'une réserve incendie enterrée au hameau de Calmont Demande de subvention

Patrick Jouen, conseiller municipal délégué

expose qu'est envisagée la réalisation d'un ouvrage de défense incendie enterré de 120 m3 sur un terrain situé Hameau de Calmont dont la Commune se rendrait propriétaire dans le cadre d'un échange de terrain avec un propriétaire foncier.

L'implantation d'un tel dispositif permettrait de couvrir pour un risque ordinaire la quasi-totalité du hameau.

L'opération consiste à réaliser une cuve enterrée d'un volume de 120 m3 ainsi qu'une aire de stationnement pompier d'une surface de 32 m², l'accès au dispositif devant se faire par l'accès existant à la ferme de Calmont.

Le coût des travaux s'établit suivant les devis de l'entreprise CREVECOEUR du 21 Janvier 2022 à 37 667,50 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓de réaliser les travaux de réalisation d'une cuve enterrée de 120 m3 sur un terrain situé rue Dany Noel
- ✓de solliciter une aide financière du Département de la Seine Maritime.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

